









DATALAYER RUE DES CHENES 97 7370 DOUR

Proposition de crédit pour : DCC C22-0920380-72 / CKA 001

le 19 février 2025

Prêteur CBC Banque SA - Avenue Albert 1er 60, 5000 Namur

TVA BE 0403.211.380 - RPM Liège - division Namur

Crédité(s) DATALAYER

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à nos récents entretiens concernant votre demande de crédit.

Par la présente, nous vous faisons parvenir notre proposition de financement, qui tient compte autant que possible de vos besoins spécifiques. Nous espérons qu'elle répondra à vos attentes et qu'elle contribuera à vous soutenir dans le développement futur de vos activités.

Nous vous remercions pour la confiance que vous témoignez à CBC en tant que partenaire financier. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question concernant cette proposition.

Vous avez aussi la possibilité de signer vos contrats numériquement, à votre meilleure convenance. Nous vous fournirons volontiers de plus amples informations à ce sujet.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs. Votre équipe CBC

Préambule

Nous aimerions examiner votre demande de crédit plus en détail afin de parvenir à un accord final. Le taux d'intérêt ci-dessous est valable pendant 7 jours.

Veuillez confirmer que nous pouvons soumettre votre proposition de crédit à notre Comité Crédits. Notez que cette confirmation n'implique pas encore d'engagement.

Si le Comité Crédits prend une décision positive, nous vous enverrons une offre (de crédit) contraignante avec toutes les conditions de crédit définitives.

Tout octroi de crédit suppose la détention d'un compte auprès de notre banque. Dans le cadre des exigences légales, la banque est tenue de vérifier et d'analyser les données à caractère personnel que vous avez communiquées à cette fin

Vous trouverez également ci-joint un aperçu des produits détaillant nos diverses solutions de crédit.

Proposition de financement

Nouveau crédit/Crédit modifié	Crédit d'investissement CBC - 728-2658590-52
Principales caractéristiques	Forme(s) d'utilisation: • Vous empruntez un montant fixe pour une période donnée et remboursez le total selon les modalités convenues.
Durée et remboursement	 120 remboursements égaux mensuels de 3 386,24 EUR chacun (capital + intérêts) total à payer: 406 348,80 EUR (capital + intérêts)
Montant du crédit	350 000,00 EUR
Taux d'intérêt	3,00000% l'an sur l'encours du capitalfixe pendant toute la durée
Coûts propres au crédit	 commission de réservation: 0,15000% par mois sur le montant non prélevé nombre de mois d'exemption: 1
Mise à disposition et utilisation	• sur présentation des preuves d'investissements relatives à achat, transformation/construction maison
	• période de prélèvement: 6 mois
Indemnité en cas de remboursement anticipé	En cas de remboursement anticipé, une indemnité de remploi est due afin de compenser la perte de la banque résultant de la différence entre le taux d'intérêt du crédit et le taux du marché auquel le réinvestissement peut être effectué, plafonnée par la loi le cas échéant.
	indemnité de remploi: 6 mois d'intérêts calculés sur le montant remboursé par anticipation, au taux de ce crédit en vigueur au moment du remboursement. Cette indemnité de remploi n'est pas portée en compte si le remboursement intégral ou partiel se fait à une date de révision.
	Ce crédit est régi par la loi du 21 décembre 2013 relative à diverses dispositions concernant le financement des petites et moyennes entreprises. En cas de renonciation au crédit, une indemnité de dédit correspondant à six mois d'intérêts au

Nouveau crédit/Crédit modifié	Crédit d'investissement CBC - 728-2658589-51
Principales caractéristiques	Forme(s) d'utilisation: • Vous empruntez un montant fixe pour une période donnée et remboursez le total selon les modalités convenues.
Durée et remboursement	 180 remboursements égaux mensuels de 2 446,36 EUR chacun (capital + intérêts) total à payer: 440 344,80 EUR (capital + intérêts)
Montant du crédit	350 000,00 EUR
Taux d'intérêt	• 3,13000% l'an sur l'encours du capital • fixe pendant toute la durée
Coûts propres au crédit	 commission de réservation: 0,15000% par mois sur le montant non prélevé nombre de mois d'exemption: 1
Mise à disposition et utilisation	• sur présentation des preuves d'investissements relatives à achat, transformation/construction maison
	• période de prélèvement: 6 mois
Indemnité en cas de remboursement anticipé	En cas de remboursement anticipé, une indemnité de remploi est due afin de compenser la perte de la banque résultant de la différence entre le taux d'intérêt du crédit et le taux du marché auquel le réinvestissement peut être effectué, plafonnée par la loi le cas échéant.
	indemnité de remploi: 6 mois d'intérêts calculés sur le montant remboursé par anticipation, au taux de ce crédit en vigueur au moment du remboursement. Cette indemnité de remploi n'est pas portée en compte si le remboursement intégral ou partiel se fait à une date de révision.
	Ce crédit est régi par la loi du 21 décembre 2013 relative à diverses dispositions concernant le financement des petites et moyennes entreprises. En cas de renonciation au crédit, une indemnité de dédit correspondant à six mois d'intérêts au

Nouveau crédit/Crédit modifié	Crédit d'investissement CBC - 728-2658448-07
Principales caractéristiques	Forme(s) d'utilisation: • Vous empruntez un montant fixe pour une période donnée et remboursez le total selon les modalités convenues.
Durée et remboursement	 180 remboursements égaux mensuels de 2 463,59 EUR chacun (capital + intérêts) total à payer: 443 446,20 EUR (capital + intérêts)
Montant du crédit	350 000,00 EUR
Taux d'intérêt	• 3,23000% l'an sur l'encours du capital • fixe pendant toute la durée
Coûts propres au crédit	 commission de réservation: 0,15000% par mois sur le montant non prélevé nombre de mois d'exemption: 1
Mise à disposition et utilisation	• sur présentation des preuves d'investissements relatives à achat, transformation/construction maison
	• période de prélèvement: 6 mois
Indemnité en cas de remboursement anticipé	En cas de remboursement anticipé, une indemnité de remploi est due afin de compenser la perte de la banque résultant de la différence entre le taux d'intérêt du crédit et le taux du marché auquel le réinvestissement peut être effectué, plafonnée par la loi le cas échéant.
	indemnité de remploi: 6 mois d'intérêts calculés sur le montant remboursé par anticipation, au taux de ce crédit en vigueur au moment du remboursement. Cette indemnité de remploi n'est pas portée en compte si le remboursement intégral ou partiel se fait à une date de révision.
	Ce crédit est régi par la loi du 21 décembre 2013 relative à diverses dispositions concernant le financement des petites et moyennes entreprises. En cas de renonciation au crédit, une indemnité de dédit correspondant à six mois d'intérêts au

Nouveau crédit/Crédit modifié	Crédit d'investissement CBC - 728-2657810-48
Principales caractéristiques	Forme(s) d'utilisation: • Vous empruntez un montant fixe pour une période donnée et remboursez le total selon les modalités convenues.
Durée et remboursement	 120 remboursements égaux mensuels de 3 402,66 EUR chacun (capital + intérêts) total à payer: 408 319,20 EUR (capital + intérêts)
Montant du crédit	350 000,00 EUR
Taux d'intérêt	• 3,10000% l'an sur l'encours du capital • fixe pendant toute la durée
Coûts propres au crédit	 commission de réservation: 0,15000% par mois sur le montant non prélevé nombre de mois d'exemption: 1
Mise à disposition et utilisation	• sur présentation des preuves d'investissements relatives à achat, transformation/construction maison
	• période de prélèvement: 6 mois
Indemnité en cas de remboursement anticipé	En cas de remboursement anticipé, une indemnité de remploi est due afin de compenser la perte de la banque résultant de la différence entre le taux d'intérêt du crédit et le taux du marché auquel le réinvestissement peut être effectué, plafonnée par la loi le cas échéant.
	indemnité de remploi: 6 mois d'intérêts calculés sur le montant remboursé par anticipation, au taux de ce crédit en vigueur au moment du remboursement. Cette indemnité de remploi n'est pas portée en compte si le remboursement intégral ou partiel se fait à une date de révision.
	Ce crédit est régi par la loi du 21 décembre 2013 relative à diverses dispositions concernant le financement des petites et moyennes entreprises. En cas de renonciation au crédit, une indemnité de dédit correspondant à six mois d'intérêts au

Coûts généraux

frais de dossier: 625,00 EUR pour cette demande de crédit

frais de gestion trimestriellement: 23,85 EUR pour la gestion de votre ouverture de crédit, soit l'ensemble de vos crédits en cours et de vos nouveaux crédits. Vous ne payez donc rien de plus si vous disposez déjà d'une ouverture de crédit comportant un ou plusieurs crédits ou si vous souscrivez ultérieurement de nouveaux crédits dans le cadre de la même ouverture de crédit.

Nouvelles sûretés (personnelles et réelles)

Plus d'information au sujet des suretés les plus courantes est à votre disposition au site suivant: https://financementdesentreprises.be/chercher-un-credit/suretes.

• mandat d'hypothèque 325 000,00 EUR

La banque facture 150,00 EUR pour la/les nouvelle(s) garantie(s) notariée(s).

hypothèque 25 000,00 EUR

Nouveaux accords[™]

• néant

Pour tous les biens immobiliers financés et donnés en garantie, des rapports d'expertise et des certificats de performance énergétique peuvent être demandés avant la décision de crédit et/ou avant le premier prélèvement et/ou pendant la durée du crédit ou de la garantie. Les coûts sont supportés par les crédités.

Lorsque le taux d'intérêt est fixé en fonction d'un taux de référence et que ce taux de référence est négatif, la valeur zéro est imputée à ce taux de référence pour le calcul du taux d'intérêt. Ensuite, la marge convenue est appliquée à cette valeur. Le taux d'intérêt ne pourra toutefois jamais être négatif.

il la s'agit des frais usuels liés à l'exécution normale du contrat de crédit et qui peuvent être portés en compte par le prêteur. Ils n'incluent pas les frais de modification/de dénonciation/d'usage inapproprié du crédit.

iii Les sûretés existantes ne sont pas reprises à ce niveau.

 $^{^{\}mbox{\tiny iv}}$ Les accords existants ne sont pas reprises à ce niveau.